

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Madame Josée MASSI, Présidente de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, certifie que la délibération n°26/06/170 en date du 25/06/2026 concernant la modification simplifiée n° 9 – définition des modalités de mise à disposition du dossier au public et justification de la non-nécessité de réaliser une évaluation environnementale du Plan Local d’Urbanisme de Toulon, a été affichée à la Métropole Toulon Provence Méditerranée aux lieux habituellement prévus à cet usage à compter du 30/06/2026 et pour une durée d’un mois.

Fait à Toulon, le 06 JUL 2026

Par délégation
pour la Présidente de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



Le Directeur Général Adjoint des Services
Madame Christine MORICE